



3^{ème} EDITION DU CHOUETTE TOURNOI

REGLEMENT PARTICULIER

Organisation du Tournoi

1. Le chouette tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD.
2. Il est organisé avec l'aide du logiciel BadPlus.
3. Le Juge-Arbitre principal de la compétition est Monsieur Sébastien Vadot, il sera assisté de Giles Pradel et ?
4. Les décisions des Juges-Arbitres du Tournoi sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et être en possession de sa licence 2017/2018 au moment du Tournoi qui devra être présentée à la Table de Marque à l'arrivée dans le Gymnase chaque jour du Tournoi, et ne doit pas faire l'objet d'une suspension.
5. Tout joueur inscrit au « Chouette tournoi » accepte, de fait, le présent règlement.
6. Le Comité d'Organisation limitera le nombre de participants (≈300 joueurs) pour assurer un déroulement optimal du tournoi. Le cas échéant, les critères de sélection suivants seront appliqués :
 - La date de réception par voie postale des inscriptions ainsi que le nombre de joueurs dans chaque série
 - Seuls certains joueurs d'un même Club pourront être retenus afin de compléter certains tableaux
 - Compte tenu du déroulement du Tournoi, certains joueurs pourront être inscrits dans un seul tableau ;
 - En cas de surreprésentation dans un tableau, une sélection privilégiant les meilleures moyennes de CPPH des paires constituées pourra être réalisée.
7. Les récompenses seront remises à l'issue de chaque finale.
8. La date limite de réception des inscriptions est fixée au Dimanche 13 Mai 2018, le cachet de la poste faisant foi.
9. Les inscriptions devront être réalisées par courrier avec les feuilles d'inscriptions spécifiques à ce tournoi.
10. Aucune inscription ne sera acceptée sans l'accompagnement des droits d'engagement.

11. L'envoi d'inscriptions par mail ne sera assimilé qu'à une confirmation des feuilles d'inscriptions envoyées par courrier accompagnées de leur règlement.
12. Une confirmation par mail vous sera envoyée à la réception de votre inscription.
13. Les contraintes horaires ne seront acceptées que si elles ne gênent pas l'organisation du Tournoi.
14. Le tournoi est ouvert en Simple, Double et mixte, de N1 à D9.
15. Tous les tableaux se joueront en poule avec deux sortants.
16. Les droits d'engagements par inscription, s'élèvent à :
 - Inscription dans 1 tableau : 13 €
 - Inscription dans 2 tableaux : 18 €.
17. Les inscriptions peuvent être payées par chèque (à l'ordre du BCD), en espèces, ou par virement (le RIB accompagne les documents).
18. La date du tirage au sort est fixée au Vendredi 20 Mai 2018. Pour les séries, nous tiendrons compte du CPPH au 10 Mai 2018.
19. Les convocations seront envoyées par mail au correspondant de Club désigné sur la feuille d'inscriptions.
20. Les séries seront distribuées comme suit en fonction du CPPH : Série 1 : les X meilleurs participants, Série 2 les X suivants, et ainsi de suite jusqu'à épuisement des inscriptions.
21. Conformément au chapitre 3.1.2 du RGC, les tableaux seniors ne seront ouverts aux jeunes qu'à partir de la catégorie d'âge Minimale.
22. En cas d'absence de partenaire, les joueurs pourront s'inscrire « Au choix ». Dans la mesure du possible ; le Comité d'Organisation attribuera arbitrairement un partenaire.
23. Les phases éliminatoires se dérouleront en poules avec deux sortants.
24. Les tableaux Simple et Mixte se dérouleront le Samedi et, les tableaux de Double ainsi que les phases finales du Mixte et du Simple Dimanche.

Mineurs :

25. Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Programmation et déroulement des Matches

26. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagement mal renseignées seront supportées par les clubs en cause.

27. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible l'échéancier. Néanmoins, le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du Juge-Arbitre.

28. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs sera de 20 minutes, le temps étant compté à l'annonce du dernier point de match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant.

29. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tout le matériel nécessaire à son match.

30. Le temps d'échauffement sera inclus dans les 3 minutes maximales entre l'appel de match des joueurs et le début du match.

31. Les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le Juge-Arbitre.

32. La compétition se déroule en auto-arbitrage jusqu'aux finales, qui seront arbitrées selon la disponibilité d'officiels. Toutefois en cas de litige le Juge-Arbitre peut désigner un arbitre ou scorer à tout moment de la compétition.

Contestations

33. Seul le responsable du club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Médicaments

34. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par des Instances Sportives Internationales devra le signaler dès son arrivée au Juge-Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

Forfaits

35. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits).

Rappel : On distingue :

1 Le forfait volontaire consistant pour un joueur inscrit :

- soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition ;
- soit à renoncer sans raison valable (force majeure) à jouer un match.

2 Le forfait involontaire consistant à voir accorder une victoire par WO à son adversaire en raison d'une absence ou retard indépendant de la volonté de l'intéressé.

Tout forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition, ainsi qu'une sanction consistant en l'interdiction de toute compétition pendant une durée de 2 mois pour la première

infraction et de 6 mois en cas de récidive au cours de la même saison. Tous les cas d'absence seront consignés par le Juge Arbitre dans son rapport, auquel sont joints, le cas échéant, les justificatifs produits. En l'absence de justificatif joint au rapport du Juge Arbitre, l'intéressé dispose d'un délai de 5 jours pour se justifier. Passé ce délai, la sanction devient applicable de plein droit à compter de la date d'infraction (les mois de juillet et août ne sont pas pris en compte pour calculer la durée de l'interdiction).

Pour la saison 2017/2018 et pour toutes les compétitions se déroulant en Bourgogne, les justificatifs d'absence doivent être envoyés au responsable de la Commission Régionale d'Arbitrage (Email : cra@lbfcbad.fr).

Pour éviter toute confusion possible dans la réception de l'envoi de justificatifs, indiquez votre nom, prénom ainsi que le lieu et la date de la compétition.

36. Tout forfait non justifié par un certificat médical après la date du tirage au sort ne donnera pas lieu au remboursement des droits d'engagement.

37. Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du Tournoi, quelle que soit la raison et/ou la durée, devra en informer la Table de Marque et le Juge-Arbitre afin d'obtenir l'accord de ce dernier. Dans tous les cas, il devra revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son match.

Volants

38. Le volant officiel du Tournoi sera le volant en plumes : Yonex AEROSSENSA 30

39. Les volants sont à la charge des joueurs qui partageront équitablement.

Dispositions Particulières aux Gymnases

40. Au service, tout volant touchant les panneaux de basket ou les câbles, ou le plafond sera déclaré let une fois ; au cours du jeu il sera déclaré faute.

41. L'accès aux terrains et aux abords des terrains est uniquement réservé aux participants appelés à y jouer, à leurs coaches (2 maximum), aux Juge-Arbitres et arbitres, ainsi qu'aux membres du Comité d'Organisation.

Divers

42. Les salles sont ouvertes au public pendant le Tournoi. Il est donc prudent de ne pas laisser d'objets à la convoitise d'éventuels amateurs.

43. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.